FAVIERES
Au cœur de la Brie

Favières,
Le 2 novembre 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, le vendredi 6 novembre 2026 à 19h00.

Session ordinaire

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2026.

2 - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - Délibérations :

- Travaux d'installation d'un système de climatisation à l'école et à la mairie – Passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R. 2122-8 du Code de la commande publique).
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Crégy-lès-Meaux, Saint-Mammès, Gretz-Armainvilliers.
- Mise en œuvre du Procès-Verbal Électronique (PVe) et autorisation de signature de la convention avec l'ANTAI.
- Acquisition des parcelles cadastrées C1286, C1288, C1290, C1292, C1294 et C1296 - Rédaction d'un acte en la forme administrative - Habilitation du 1er adjoint à la Maire pour la signature de l'acte.
- Création de deux emplois d'agents contractuels chargés du recensement.
- Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

La Maire,
Patricia BORG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE FAVIÈRES
SEINE-ET-MARNE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ FRATERNITÉ